

D3 Assister les différents aménageurs pour les études d'impact

Objectif visé		Priorité
D : Information et sensibilisation du public et des acteurs du site		***
Finalité de l'action		Actions liées
- Faire respecter la législation sur les études d'impacts et évaluation d'incidences des projets pouvant concerner un site Natura 2000		A1, B1, B4, B10, B11, C1, C2, D1, E1, E2
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Secteur concerné	
- Tous	Territoire de Cap l'Orient agglomération et de la COCOPAQ	
Maîtres d'ouvrage potentiels	Autres partenaires potentiels	Financements potentiels
Opérateur local	CBNB, État, bureaux d'études spécialisés	MEEDDAT (FGMN)
Coût total estimé		
Variable, selon les projets et aménageurs		
Enjeux et problématiques		
De nombreux habitats ou espèces d'intérêt communautaire sont détruits par méconnaissance de leur biologie et de la réglementation les protégeant. Il faut, conformément à la législation, réaliser des évaluations d'incidence pour tous projets susceptibles de dégrader l'état de conservation d'une espèce ou d'un habitat d'intérêt communautaire.		
Mesures liées à l'action		
1. Mesures existantes, à pérenniser et développer		
Aucune mesure formalisée et structurée n'a été recensée à ce jour sur le site. Cependant, une assistance ponctuelle du chargé de mission existe pour des études d'incidence en site Natura 2000 à la demande des services porteurs de projet.		
2. Mesures proposées		
<p>➤ <u>2.1 Assister les aménageurs pour les études d'impacts</u></p> <p>Il conviendra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les projets susceptibles d'affecter les habitats ou les espèces, faire une liste départementale complémentaire aux décrets nationaux des projets soumis à évaluation d'incidence au titre de Natura 2000, - Suivre les projets prévus dans ou à proximité du périmètre Natura 2000. - Alerter le porteur de projet de la nécessité d'une étude d'incidence lorsqu'un projet est susceptible d'affecter un habitat ou une espèce. - Assister le porteur de projet pour le montage du dossier d'évaluation d'incidence. 		
Calendrier prévisionnel		

Mesure	Année					
	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
2.1 Assister les aménageurs pour les études d'impacts/incidences	X	X	X	X	X	X

Coûts estimatifs	
Mesure	Estimation
2.1 Assister les aménageurs pour les études d'impacts	Selon projet et aménageur

Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif	
Mesure	Indicateurs
2.1 Assister les aménageurs pour les études d'impacts	Rapport d'activité, information sur les procédures réalisées
Objectif	Réalisation des études d'incidences appropriées